

EC1 Compensations techniques et humaines des incapacités

Infos pratiques

- > ECTS : 3,0
- > Nombre d'heures : 36.0
- > Période de l'année : Enseignement sixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
- > Code ELP : 4P6RCTHP

Présentation

Il s'agira, à partir d'une analyse de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées et la présentation de vignettes cliniques, appréhender la compensation du handicap sous ses différents aspects, humains, techniques et financiers

Objectifs

L'étudiant sera capable d'identifier les besoins de la personne en matière de compensation humaine ou technique des incapacités

Évaluation

Examen en sessions 1 et 2 :

Devoir maison pour 50% de la note

Exposé oral pour 50% de la note

Pré-requis nécessaires

Pas de prérequis nécessaire

Compétences visées

Être capable, à partir de son observation, de mettre en œuvre le projet individuel identifié et restituer son travail en équipe

Contact(s)

> **Clemence Dayan**

Responsable pédagogique

cdayan@parisnanterre.fr